

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Accompagnement au loisir des personnes handicapées La Ville de Brossard adhère maintenant à la Carte accompagnement loisir

Brossard, le 8 décembre 2023 – La Ville de Brossard est fière d'annoncer qu'elle adhère maintenant à la Carte accompagnement loisir (CAL), un programme de l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées (AQLPH), un organisme à but non lucratif.

La carte CAL permet aux personnes en situation de handicap de s'inscrire à une activité de loisir offerte par la Ville de Brossard avec un accompagnateur, sans frais additionnels pour ce dernier.

« Je suis très fière d'annoncer aujourd'hui ce partenariat avec l'AQLPH, qui confirme l'engagement de la Ville de Brossard à favoriser l'inclusion des personnes handicapées et leur pleine participation à la vie culturelle et sociale, et à la société en général. » a mentionné Doreen Assaad, mairesse de Brossard.

Cette initiative s'insère dans le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2023-2024 qu'il est possible de consulter sur notre site Web, au brossard.ca/pma.

Pour de plus amples renseignements sur la façon de vous inscrire à une activité avec la Carte accompagnement loisir, visitez le brossard.ca/procedure. Pour plus d'information sur les critères d'admissibilité et pour faire une demande d'obtention de la carte CAL, veuillez visiter le carteloisir.ca.

– 30 –

DIRECTION DES COMMUNICATIONS

2001, boulevard de Rome
Brossard (Québec) J4W 3K5

Tél.: 263 999-4601

brossard.ca

 **brossard**